



## AVIS SPÉCIAL

**AVIS SPÉCIAL VOUS EST DONNÉ** par la présente qu'une séance extraordinaire du conseil est convoquée, conformément aux dispositions des articles 425, 954 et suivants du code municipal du Québec.

**LUNDI 9 mars 2015, à 19 heures 30 minutes** et qu'il sera pris en considération les sujets suivants, à savoir :

### Ordre du jour

1.00 <b>Ouverture et constat de quorum</b>
2.00 <b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>
3.00 Présentation des états financiers 2014 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton
4.00 Adoption des états financiers 2014 4.01 Nomination vérificateurs 2015 4.02 Reddition de compte MTQ-PAERRL
5.00 Période de questions
6.00 Fermeture de la séance extraordinaire

Art. 153 C.M. : Dans une session spéciale, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, **s'ils sont tous présents.**

AVIS SPÉCIAL DONNÉ CE 17<sup>e</sup> JOUR DE février 2015.

France L. Maurice  
Directrice générale par intérim et  
Secrétaire-trésorière par intérim